



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

**2025-065 RESSOURCES HUMAINES : Création d'emplois non permanents
accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonniers d'activité**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

03 JUL. 2025

ADOPTE

Votants : 23

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée que conformément aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) ou accroissement saisonnier (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) dans les services de la commune.

Ces agents assureront des fonctions dévolues à leur grade, à temps complet ou à temps non complet, en fonction des besoins, et seront rémunérés sur la grille indiciaire du grade correspondant.

Monsieur le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 3 postes de rédacteurs territoriaux (temps complet ou non complet)
- 6 postes d'adjoints administratifs contractuels (temps complet ou non complet) ;
- 15 postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels (temps complet ou non complet);
- 30 postes d'adjoint territorial d'animation (temps complet ou non complet) ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR
DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** les créations de postes telles que présentées ci-dessus à compter du 01/07/2025
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie.

les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire.

Cédric MAUREL

